



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE

N° 3193 / MSR / DSP / CHSP

DIRECTION DE LA SANTÉ

CENTRE D'HYGIÈNE ET
DE SALUBRITÉ PUBLIQUE

Papeete, le

18 SEP. 2015

Le Chef de Centre,

Affaire suivie par :
Maréva VIGNERON-MOU CHI SAN
(☎ 40.50.37.48)

à

Monsieur le Chef du Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel

Objet : Demande d'élimination d'archives du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique

Réf. :

1. Notre lettre n°3091/VP/DSP/CHSP du 17.10.2014
2. Votre lettre n°956/MEE/SPAA/3231-01 du 07.11.2014
3. Votre lettre n°957/MEE/SPAA/3231-01 du 07.11.2014, adressée à Mme le Chef du Service de l'Urbanisme (SAU)
4. Votre lettre n°705/MCE/SPAA/3231-01 du 19.08.2015, adressée à M. le Chef du SAU
5. Votre visite au CHSP du 31.08.2015

P.J. : Bordereau d'élimination (3 exemplaires)

Faisant suite aux échanges de courriers ci-dessus référencés et à votre visite dans nos locaux du 31 août 2015, je vous prie de trouver ci-joint un bordereau d'élimination, en vue de la destruction de certaines de nos archives. Pour mémoire, il s'agit de la destruction des :

- copies des dossiers de Permis de Construire (PC) émis entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2007, transmises par le Service de l'Urbanisme (SAU), hors PC relatifs aux lotissements, immeubles de logements collectifs, immeubles avec une station d'épuration, établissements à caractère alimentaire ou établissements recevant du public ;
- copies des Certificats de Conformité (CC) émis entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2007, transmises par le SAU ;
- *Journal Officiel* de Polynésie française non reliés émis entre le 1^{er} janvier 1960 et le 31 décembre 2014, hors année 2012, transmis par l'imprimerie officielle.

Tel qu'indiqué dans votre document de présentation, je reste désormais dans l'attente de votre avis favorable pour procéder à la destruction de ces archives.

Pour tout complément d'information, vous pouvez prendre directement attache auprès de Madame Maréva VIGNERON-MOU CHI SAN (tél : 40.50.37.48), en charge de ce dossier.

Pour le Chef du Centre d'Hygiène et
de Salubrité Publique, absent et par délégation,

Stéphane LONCKE



BORDEREAU D'ELIMINATION DES ARCHIVES

(Autorisation donnée par le SPAA pour une élimination par le service ou l'organisme producteur)
(à remplir en 3 exemplaires et nous joindre le fichier Excel correspondant)

N° d'élimination

/SPAA

Intitulé du service ou établissement producteur (doit être énoncé intégralement, sans sigle) :

Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique

Intitulé du service ou établissement auteur (si différent du précédent) :

Agent correspondant des archives du service producteur/Nom : Glenda MELIX Téléphone : 40.50.37.47

Mail : glenda.melix@sante.gov.rw

Agent responsable de l'élimination /Nom : Glenda MELIX Téléphone : 40.50.37.47

89,2 mètres

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : (710 boîtes et 25 liasses)

Statut du service ou établissement producteur	
Métrage :	Dates extrêmes de l'élimination :
N°s des articles	Description sommaire et dates extrêmes des principales catégories de documents éliminés
Bordereau de 2 pages (y compris la présente page) Le chef du service ou établissement producteur :	Elimination autorisée le : Le chef du SPAA

Les parties en grisé sont réservées au service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA)

